

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 10 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DASES 29** : 5 subventions en fonctionnement (pour un montant total de 340 500 €) et conventions pour les associations suivantes : Août Secours Alimentaire (78 500 €), La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (50 000 €), La Fondation CASIP COJASOR (105 000 €), Le Relais Frémicourt (7 000 €) et Paris Tout P'tits (100 000 €) pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et familles démunies.

**Mme Léa FILOCHE, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention pluriannuelle du 1er septembre 2020 conclue entre la Ville de Paris et l'association Août Secours Alimentaire ;

Vu la convention pluriannuelle du 1er septembre 2020 conclue entre la Ville de Paris et l'association la Banque Alimentaire d'Ile de France ;

Vu la convention pluriannuelle du 1er septembre 2020 conclue entre la Ville de Paris et la Fondation CASIP COJASOR ;

Vu la convention pluriannuelle du 8 septembre 2020 conclue entre la Ville de Paris et l'association Paris Tout P'tits ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Mme la Maire, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, 5 subventions de fonctionnement au bénéfice des associations suivantes : Août Secours Alimentaire, La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France, La Fondation CASIP COJASOR, Le Relais Frémicourt et Paris Tout P'tits pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème en date du 20 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème en date du 18 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15ème en date du 17 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème en date du 25 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1– Sont attribuées au titre de 2021 les subventions de fonctionnement suivantes :

Une subvention de 78 500 € à l'association Août Secours Alimentaire (n° SIMPA 22281 et n° de dossier 2021\_08482) dont le siège social est situé 57 rue Bobillot à Paris 13ème pour le fonctionnement de son action qui consiste à accueillir et nourrir les plus démunis à Paris pendant l'été (du 15 juillet au 31 août 2021) ; Cette subvention correspond à la reconduction de la subvention 2020 à hauteur de 85 000€ avec une reprise d'excédent généré sur l'exercice 2020 à hauteur de 6500 €.

Une subvention d'un montant de 50 000 € est attribuée à l'association « la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) », (n° SIMPA 21081 et n° de dossier 2021\_02824) dont le siège social est situé 15, avenue Jeanne d'Arc 94117 Arcueil, pour le fonctionnement de son projet de collecte de produits alimentaires à destination des personnes en situation de précarité. (Reconduction de la subvention 2020) .

Une subvention de 105 000 € à la « Fondation CASIP-COJASOR », (n° SIMPA 20 706 et n° de dossier 2021\_08245) dont le siège social est situé 8, rue de Pali Kao 75020 Paris, pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire gratuite (bons d'achats de denrées, bons repas, portage de repas) auprès des personnes démunies et isolées (notamment âgées et handicapées). (Reconduction de la subvention 2020).

Une subvention de 7 000 € à l'association Relais Frémicourt (n° SIMPA 20 463 et n° de dossier 2021\_04810) dont le siège social est situé 70 rue Falguière 75015 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution de produits alimentaires et de repas gratuits à des personnes et des familles en difficulté du 15ème arrondissement orientées par les services sociaux. (Reconduction de la subvention 2020).

Une subvention de 100 000 € à l'association « Paris Tout P'tits » (n° SIMPA 67 166 et n° de dossier 2021\_08199) dont le siège social est situé 32, avenue Domont 93600 Aulnay-sous-Bois, pour le projet de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles démunies orientées vers l'association par les services sociaux parisiens (du lundi au vendredi au 38, rue Charles Hermite (18ème) et le vendredi au centre social Didot (14ème). (Reconduction de la subvention 2020).

Article 2- Le versement des subventions de fonctionnement mentionnées à l'article 1 ci-dessus est subordonné aux conventions pluriannuelles conclues avec la Ville de Paris en 2020, avec les associations suivantes, l'Association Août Secours Alimentaire, La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France, La Fondation CASIP COJASOR, et Paris Tout P'tits, présentées en annexe.

Article 3 – Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**